

## **LA RODIA - Convention d'objectifs et de moyens 2011 - Avenant à la convention 2010**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Par délibération en date du 17 juin 2010, le Conseil Municipal a décidé la création de la Régie Autonome Personnalisée «LA RODIA», adopté ses statuts, fixé la dotation initiale et approuvé la convention d'objectifs et de moyens 2010.

Le bâtiment précédemment dénommé «Scène des Musiques Actuelles» situé au 4 avenue Chardonnet est actuellement en phase d'achèvement de construction, la livraison est prévue au 15 décembre 2010 et la mise à disposition de la régie LA RODIA au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La convention d'objectifs et de moyens 2010 prévoyait dès 2011 la passation d'une convention triennale. Toutefois, une convention annuelle pour 2011 paraît plus opportune, dans la mesure où une première année d'exploitation permettra d'avoir un recul nécessaire préalablement à la conclusion d'une convention triennale.

### **I - Dénomination du bâtiment communal situé au 4 avenue Chardonnet du nom de «LA RODIA»**

Le Conseil Municipal est invité à nommer officiellement le bâtiment communal situé 4 avenue de Chardonnet, précédemment appelé «Scène des Musiques Actuelles», «LA RODIA».

Une enseigne visant à signer le bâtiment de ce nom est en cours de construction.

### **II - Convention d'objectifs et de moyens 2011**

La Ville souhaite apporter une contribution financière à la Rodia compte tenu des missions exercées par celle-ci, notamment le soutien à la création, la formation des artistes émergents, professionnels et amateurs, la sensibilisation et la recherche de nouveaux publics.

La convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2011 a pour objet de fixer les objectifs artistiques et organisationnels que la RODIA s'engage à poursuivre au cours de l'année civile 2011 et de fixer les moyens financiers, immobiliers et matériels que la Ville s'engage à lui mettre à disposition.

#### **1 - Moyens financiers**

Ainsi, au titre de l'année 2011, il est proposé que la Ville verse à la Rodia dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens, une subvention de fonctionnement de 559 650 € permettant de couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement (artistiques, techniques, de personnel) et les charges liées à l'occupation, la maintenance et l'entretien du bâtiment ainsi qu'une subvention d'équipement de 40 000 €.

#### **2 - Location du bâtiment communal**

La Ville louera le bâtiment dédié aux musiques actuelles LA RODIA, à la RAP LA RODIA, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le montant annuel du loyer correspondant à la location du bâtiment et de son équipement scénique est de 133 650 € HT et se décompose de la manière suivante :

- bâtiment nu (indication de France Domaine) : 74 500 € HT
- équipement scénique : 59 150 € HT/an

Ce loyer est assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée.

Les modalités de location ainsi que la répartition des charges d'entretien entre la Ville et la régie et les obligations incombant à chacune des parties sont définies dans la convention.

Il est rappelé qu'à compter de l'année 2012, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens sera établie entre la Ville et la RODIA.

### **III - Avenant à la convention 2010**

Il est proposé par avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2010, de préciser la dotation initiale et d'ajuster le montant des subventions 2010.

#### **1 - Dotation initiale**

Dans le cadre de la délibération portant création de la RODIA en date du 17 juin 2010 et ainsi que dans la convention d'objectifs et de moyens 2010, il était prévu que la détermination de la dotation initiale serait soumise à l'approbation du Conseil Municipal de décembre 2010.

Le montant de cette dotation initiale avait été évalué provisoirement à environ 185 000 €. A ce jour, son montant est arrêté à 206 039 € TTC et se décompose comme suit :

- Dotation en biens mobiliers dont le montant global est de 146 423 € TTC
- Dotation informatique et bureautique dont le montant global révisé est de 59 616 € TTC.

Ces biens seront cédés à titre gratuit au plus tard le 31 décembre 2010 à la RAP LA RODIA.

Par ailleurs, la Ville apporte dans le cadre de la dotation initiale une licence IV acquise par une délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2010.

#### **2 - Subvention complémentaire d'équipement**

Conformément à la délibération de création de la régie LA RODIA du 17 juin 2010, la Ville a versé, au titre de l'année 2010, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, une subvention de fonctionnement de 28 000 € et une subvention initiale d'équipement (outils informatiques et de communication spécifiques à son activité) de 40 000 €.

Afin de permettre à la RODIA d'acquérir du matériel d'équipement initialement prévu dans le cadre de la dotation initiale mais qui, pour des raisons techniques, seront achetés directement par la RAP LA RODIA, il est proposé de lui attribuer une subvention complémentaire de 25 000 €.

Cette subvention n'est pas financée par un crédit supplémentaire mais par le redéploiement d'un crédit existant.

### **Propositions**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de dénommer officiellement l'équipement constituant la SMAC de Besançon «LA RODIA»,
- d'approuver la convention d'objectifs et moyens 2011 annexée au présent rapport,
- d'allouer à la RAP LA RODIA au titre de l'exercice 2011, une subvention de fonctionnement de 559 650 € et une subvention d'investissement de 40 000 €, les crédits étant imputés respectivement aux chapitres 65.314.657364.10012.41000 et 204.314.204164.10012.41000,
- de verser une subvention complémentaire d'équipement de 25 000 € au titre de l'exercice 2010 les crédits étant imputés au chapitre 204.314.204164.10012.41000,

- d'autoriser la cession à titre gratuit à la RAP Rodia des biens énumérés dans la dotation initiale,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 10 décembre 2010.*